



Pour UPSA, Mobilisons-nous !

En juillet dernier, le groupe Japonais Taïsho concrétisait le rachat du groupe pharmaceutique UPSA, fleuron industriel d'importance nationale implanté dans notre département, le Lot-et-Garonne. Véritable promesse d'investissements et de développement pour l'Agenais et pour le Lot-et-Garonne, ce rachat signe la preuve que notre territoire rural, idéalement situé entre deux grandes métropoles, est attractif et qu'il dispose de solides atouts à faire valoir.

C'est d'abord l'atout d'un capital industriel ancien et reconnu. Fondé en 1935 à Agen, par le Docteur Bru, le groupe UPSA a acquis une dimension mondiale exceptionnelle. La réussite de ce fleuron lot-et-garonnais bat en brèche le préjugé selon lequel rien ne serait possible dans un territoire qualifié de périphérique. Bien au contraire, c'est l'aménagement de ce territoire, porté depuis l'après-guerre par les forces vives et les entreprises qui a permis de le moderniser et de le raccorder aux marchés mondiaux. Un grand colloque intitulé « *Du Lot-et-Garonne à l'international : comment se construisent les champions industriels pharmaceutiques français de dimension mondiale ?* », organisé en mars 2018 par UPSA, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et les collectivités locales l'a parfaitement démontré.

C'est, ensuite, la réalité d'un capital humain exceptionnel. Le savoir-faire et la technicité des 1400 salariés des sites agenais sont le gage de la haute performance de cette entreprise dans un environnement international hautement concurrentiel pour l'industrie pharmaceutique.

C'est enfin la force d'un groupe pharmaceutique innovant qui, grâce à ses actions de recherche et développement préserve l'indépendance de la filière pharmaceutique française.

Voilà qu'au cœur de l'été, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament, décide d'inscrire le Dafalgan-codéiné, produit phare de la marque, sur le répertoire des médicaments génériques. Quel est le sens de cette décision et surtout quelles en sont les conséquences ? D'abord une perte nette de chiffre d'affaires pour UPSA car, demain, le même médicament pourra être produit par d'autres laboratoires implantés à l'étranger dans des pays à bas-coûts.

Cela affecterait immanquablement l'économie lot-et-garonnaise et notre positionnement national dans un secteur stratégique, celui de la santé. C'est un signal très négatif adressé à des investisseurs étrangers. En effet, pour les investisseurs, choisir la « maison France » doit être synonyme de développement d'activité sur le long terme.

Que se passera-t-il si, demain, tous les médicaments du groupe du « paracétamol » devaient entrer au répertoire des génériques ? Le groupe UPSA s'en relèverait difficilement et l'emploi serait, à coup sûr, lourdement pénalisé dans notre territoire.

La décision de l'ANSM, prise cet été, entraîne des conséquences économiques négatives pour notre territoire.

Elle relève surtout d'un contresens économique absolu. Les nécessaires mesures d'économie en matière de dépenses de santé dont la générique du paracétamol, ne sauraient se faire en sacrifiant le premier employeur du département. Ce serait, aussi, un contresens en matière de finances publiques de l'Etat. En effet, la réduction à la marge des dépenses de santé ne saurait en aucun cas compenser les pertes de recettes fiscales de l'Etat (TVA, charges sociales, etc.). Le même constat d'un impact consolidé négatif vaut également, bien sûr, pour les collectivités locales. Dans ce dossier, il y a une obligation de consolider des impacts financiers plutôt que de se focaliser sur le seul budget de la sécurité sociale.

Du reste, à l'heure où les territoires périphériques expriment des doutes si profonds, les élus de toutes sensibilités politiques et les forces vives socio-économiques se battent quotidiennement pour démontrer, valoriser et aider au développement des entreprises dans un territoire d'avenir. Les territoires ruraux sont en effet aussi bien, sinon mieux placés que les métropoles, pour développer des activités à forte valeur ajoutée.

C'est pourquoi, lorsqu'un grand groupe japonais choisit Agen et le Lot-et-Garonne et qu'une autorité administrative, prend une décision lourde de conséquences pour notre territoire, nous, élus et responsables de Lot-et-Garonne, unis pour préparer l'avenir, appelons solennellement l'attention du Gouvernement sur ces enjeux sociaux et économiques qui engagent l'avenir de notre territoire.

Michel LAUZZANA
Député de Lot-et-Garonne



Olivier DAMAISIN
Député de Lot-et-Garonne




Alexandre FRESCHI
Député de Lot-et-Garonne



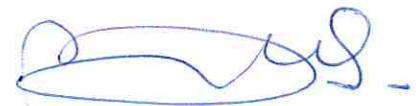
Christine BONFANTI-DOSSAT
Sénatrice de Lot-et-Garonne



Jean-Pierre MOGA
Sénateur de Lot-et-Garonne



Sophie BORDERIE
Présidente du Conseil départemental



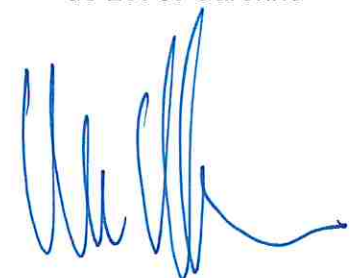
Jean DIONIS DU SEJOUR
Maire d'Agen
Président de l'Agglomération d'Agen
Président de l'Association des Maires 47



Francis GARCIA
Maire du Passage d'Agen



Alain BRUGALIERES
Président de la Chambre
de Commerce et d'Industrie
de Lot-et-Garonne



Yvon SETZE
Président de la Chambre des Métiers
et de l'Artisanat de Lot-et-Garonne

